



Cette analyse vient compléter les états financiers consolidés présentés aux pages suivantes et aborde uniquement le fonctionnement du réseau de la Voie maritime du Saint-Laurent.

APERÇU

L'Administration a exploité et géré la voie navigable du 1^{er} avril au 30 septembre 1998. Conformément à la *Loi maritime du Canada*, le ministre des Transports a signé une entente à long terme de gestion, d'exploitation et d'entretien avec la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent (CGVMSL). Le 1^{er} octobre 1998, la CGVMSL est devenue commercialement responsable de la partie canadienne de la Voie maritime.

L'Administration a procédé à la liquidation de ses structures de l'entreprise au cours des deux mois suivants et la société de la Couronne a été dissoute le 1^{er} décembre 1998.

La saison de navigation de la Voie maritime est une période d'environ neuf mois qui commence chaque année vers le début d'avril pour se terminer à la fin de décembre. Les revenus sont donc réalisés au cours des neuf premiers mois de l'exercice financier (qui commence le 1^{er} avril) tandis que la majorité des frais d'entretien et de renouvellement des immobilisations sont encourus pendant la fermeture de la Voie maritime (de janvier à mars). Par suite du transfert de la Voie maritime à la Corporation le 1^{er} octobre 1998, les états financiers reflètent six mois de revenus normaux et de dépenses normales d'exploitation. Le programme des travaux hivernaux comprenant les coûts de renouvellement des immobilisations et la majorité des coûts d'entretien majeur ne font pas partie des résultats d'exploitation. En conséquence, les résultats financiers de la période de six mois terminée le 30 septembre 1998 ne sont pas représentatifs d'un exercice complet d'exploitation de la Voie maritime.

Pour l'exercice financier écourté de huit mois, l'Administration rapporte un revenu net de 12,9 millions de dollars, comparativement à une perte

nette de 3,8 millions de dollars pour l'exercice financier de douze mois 1997-1998.

Le revenu net de 12,9 millions de dollars ressort après avoir absorbé des frais spéciaux de 5,3 millions de dollars pour le règlement final de l'obligation en matière d'indemnisation des accidents du travail (expliquée plus loin à la note 13), des coûts de 1,1 million de dollars relatifs à la commercialisation de la Voie maritime et un montant de 0,4 million de dollars pour le Programme d'encouragement au départ.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Revenus

Les revenus globaux pour la période ont atteint 58,4 millions de dollars, comparativement à 89,4 millions de dollars pour l'exercice financier 1997-1998.

Les revenus tirés des péages ont totalisé 50,7 millions de dollars et dépassent l'objectif de 16,6 % pour les six mois de navigation et de 15 % par rapport à la période comparable de 1997-1998.

Les revenus tirés des baux et des permis se sont élevés à 3,9 millions de dollars et sont inférieurs de 925 000 \$ au budget 1997-1998 pour la période; cette fluctuation est imputable à un contrat passé avec Hydro Ontario pour les ressources fournies en vue d'exploiter une centrale hydroélectrique située dans la région du canal Welland.

Les revenus de placement, qui ont atteint 2,3 millions de dollars pour la période, représentent une amélioration de 10 % par rapport au budget d'exploitation et sont identiques aux résultats de la même période de l'exercice 1997-1998.

Dépenses

Les frais d'exploitation de la période, pour les activités en rapport avec l'exploitation du réseau, l'entretien et l'ingénierie, ont atteint 24,8 millions de dollars.

Les salaires, les traitements et les avantages sociaux, qui représentent 71,7 % des dépenses de l'exercice



en cours, ont diminué de 800 000 \$ comparativement à la même période de 1997-1998.

Le programme d'entretien des structures d'exploitation s'élève à 4,2 millions de dollars et représente 16,7 % des dépenses totales d'exploitation, d'entretien et d'ingénierie pour la période, comparativement à un total de 2,5 millions de dollars pour la même période de l'exercice financier 1997-1998. La hausse de 1,7 million de dollars dans les projets d'entretien est principalement reliée aux dépenses du programme d'entretien majeur du pont Mercier dans la région Maisonneuve.

Les dépenses administratives ont totalisé 7,2 millions de dollars au cours de la période, soit une hausse de 1,2 million de dollars comparativement à l'exercice financier 1997-1998. Les salaires, les traitements et les avantages sociaux s'élèvent à 4,7 millions de dollars pour la période, soit le même niveau de dépenses que pour la période correspondante en 1997-1998. La hausse des autres frais d'exploitation est reliée à l'implantation des nouveaux logiciels de gestion.

Les frais d'amortissement de 6,6 millions de dollars pour la période sont conformes à la politique de l'exercice précédent et se comparent au total de 13,3 millions de dollars pour 1997-1998.

TRÉSORERIE ET ACTIF IMMOBILISÉ

L'Administration a transféré tous ses actifs le 1^{er} octobre 1998; par conséquent, l'état consolidé de l'évolution de la situation financière présente le résultat net des transferts. Les commentaires de la direction concernent les résultats de la période de six mois qui s'est terminée le 30 septembre 1998.

Activités d'exploitation

L'encaisse provenant de l'exploitation, avant la variation nette des composantes du fonds de roulement non reliées à l'encaisse, s'est élevée à 23,2 millions de dollars pour 1998-1999,

comparativement à 24,1 millions de dollars pour 1997-1998. La diminution de la trésorerie produite résulte principalement des coûts de commercialisation encourus par l'Administration au cours de la période.

Activités d'investissement

Les dépenses en espèces pour acquérir des immobilisations ont totalisé 3,5 millions de dollars en 1998-1999, comparativement à 1,8 million de dollars en 1997-1998.

L'Administration a également engagé des ressources financières pour remplacer ses principaux systèmes opérationnels et gestionnels dans le but de se pencher sur le problème de "l'an 2000" qui existe dans nos applications informatiques. Deux projets d'envergure étaient en cours pendant l'exercice 1998-1999. Le premier concerne la gestion du trafic des navires sur la Voie maritime et est en cours d'élaboration, en collaboration avec la Saint Lawrence Seaway Development Corporation, dans le but de partager une base de données unique de renseignements sur les transits des navires. La deuxième est le remplacement des systèmes d'applications de gestion de l'Administration par un système de logiciels entièrement intégré, qui regroupera les applications de comptabilité, de ressources humaines, d'approvisionnement et d'entretien dans une base de données commune.

Placements à long terme

L'Administration a terminé la période de six mois de 1998-1999 avec une réserve de 43,7 millions de dollars pour ses besoins futurs d'exploitation et de dépenses d'investissement.

Cette somme, ainsi que l'encaisse et les placements à court terme, ont été répartis conformément à la directive du ministre des Transports, décrite plus en détail à la note 3.



RÉTROSPECTIVE QUINQUENNALE

(en milliers de dollars)

VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

	1998	1997-1998	1996-1997	1995-1996	1994-1995
Péages	50 675 \$	74 058 \$	75 318 \$	71 358 \$	76 026 \$
Baux et permis	3 862	9 193	6 364	5 000	5 596
Revenu de placements	2 325	5 002	5 462	5 599	3 720
Autres	993	1 308	1 681	1 774	2 325
	57 855	89 561	88 825	83 731	87 667
Dépenses d'exploitation	32 091	72 212	67 305	67 636	59 480
Amortissement	6 627	13 309	12 774	12 925	14 571
Bénéfice (perte) d'exploitation	19 137	4 040	8 746	3 170	13 616
Programme d'encouragement au départ	(362)	(4 881)	-	-	-
Frais de commercialisation	(1 076)	(1 115)	(533)	-	-
Abandon de ponts de chemin de fer	-	(492)	(6 719)	-	-
Règlement d'une obligation avec la CSST	(5 272)	-	-	-	-
Règlement final d'une réclamation	567	-	-	-	2 750
Bénéfice (perte) avant l'impôt des grandes sociétés	12 994	(2 448)	1 494	3 170	16 366
Impôt des grandes sociétés	-	1 250	1 256	1 261	875
Bénéfice net (perte nette) pour l'exercice*	12 994 \$	(3 698 \$)	238 \$	1 909 \$	15 491 \$

* Cette rétrospective ne comprend pas la consolidation proportionnelle de la coentreprise avec la CPIVM.

PONT DES MILLE-ÎLES

Revenus	1 940 \$	2 819 \$	2 674 \$	2 466 \$	2 186 \$
Dépenses	333	862	552	615	978
Bénéfice d'exploitation	1 607	1 957	2 122	1 851	1 208
Revenu de placements	167	391	628	900	750
Bénéfice avant l'impôt des grandes sociétés	1 774	2 348	2 750	2 751	1 958
Impôt des grandes sociétés	-	52	53	43	37
Bénéfice net	1 774 \$	2 296 \$	2 697 \$	2 708	1 921 \$



RAPPORT DE LA DIRECTION

Les présents états financiers consolidés de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et tous les renseignements contenus dans le présent Rapport annuel sont du ressort de la direction de l'Administration.

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus et ils comprennent nécessairement certaines estimations fondées sur le meilleur jugement de la direction. Les renseignements qui paraissent ailleurs dans le Rapport annuel correspondent le cas échéant à ceux que fournissent les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de cette responsabilité et assurer l'intégrité et la fiabilité des états financiers, l'Administration gère un système de contrôles de politiques et de règles internes destiné à fournir une certitude raisonnable que les actifs sont protégés et que les opérations et les événements sont convenablement enregistrés.

Le système de contrôle interne s'appuie sur une vérification interne qui effectue des examens périodiques de différents aspects des activités de l'Administration. En outre nos vérificateurs externes ont libre accès auprès des membres de l'Administration auxquels incombe la responsabilité de gérer des systèmes de contrôle suffisants et la qualité des états financiers.

Il appartient au vérificateur général du Canada de vérifier les états financiers consolidés et de faire rapport.

Le contrôleur et trésorier,

Le président et chef de la direction,

Carol Lemelin

Michel Fournier

Cornwall (Ontario)
Le 17 décembre 1998



Au ministre des Transports

J'ai vérifié le bilan consolidé de fermeture de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent au 30 novembre 1998 et les états consolidés des résultats, du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice final de huit mois terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Administration. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés de fermeture présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Administration au 30 novembre 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice de huit mois terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Administration dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers consolidés de fermeture ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent* et ses règlements, aux règlements administratifs de l'Administration, à la *Loi maritime du Canada* et à la directive du ministre des Transports donnée en vertu de la *Loi maritime du Canada*.

Pour le vérificateur général du Canada

Richard Flageole, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 17 décembre 1998



BILAN CONSOLIDÉ DE FERMETURE AU

(en milliers de dollars)

	30 novembre 1998	31 mars 1998
ACTIF		
À court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 4)	- \$	30 383 \$
Débiteurs (note 5)	-	5 686
Intérêts courus à recevoir	-	1 567
Stocks de fournitures	-	2 547
	<u>-</u>	<u>40 183</u>
À long terme		
Placements (note 4)	-	57 444
Créances hypothécaires (note 6)	-	1 036
Avance à un coentrepreneur (note 7)	-	474
Placements dans des filiales en propriété exclusive non consolidées (note 8)	-	2
	<u>-</u>	<u>58 956</u>
Immobilisations (note 9)	- \$	514 751
	<u>-</u>	<u>613 890 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	- \$	18 175 \$
Provision pour le programme d'encouragement au départ (note 10)	-	3 951
Prestations courues de cessation d'emploi	-	2 747
Provision et charges à payer pour l'abandon de ponts de chemin de fer	-	627
Impôt des grandes sociétés à payer	-	36
	<u>-</u>	<u>25 536</u>
À long terme		
Prestations courues de cessation d'emploi	-	11 596
	<u>-</u>	<u>37 132</u>
Engagements et éventualités (notes 14 et 15)		
AVOIR DU CANADA		
Capital d'apport	-	624 950
Déficit	-	(48 192)
	<u>-</u>	<u>576 758</u>
	<u>- \$</u>	<u>613 890 \$</u>
Distribution des actifs (note 3)		
Approuvé :		
Michel Fournier	Carol Lemelin	
Le président et chef de la direction	Le contrôleur et trésorier	

(Voir les notes complémentaires aux états financiers consolidés.)



ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

(en milliers de dollars)

	pour l'exercice final de 8 mois terminé le 30 novembre				pour l'exercice terminé le 31 mars
	1998				1998
	Pont international				
	Voie maritime	de la Voie maritime	Pont des Mille-Îles	Total	Total
REVENUS					
Péages	50 675 \$	1 003 \$	- \$	51 678 \$	75 359 \$
Baux et permis	3 862	60	844	4 766	10 433
Revenu de placements	2 293	27	167	2 487	5 372
Autres	1 560	3	1 096	2 659	2 877
	58 390	1 093	2 107	61 590	94 041
DÉPENSES					
Exploitation, entretien et ingénierie	24 853	625	-	25 478	59 483
Administration	7 238	162	42	7 442	14 318
Amortissement	6 627	102	291	7 020	13 852
	38 718	889	333	39 940	87 653
Bénéfice d'exploitation	19 672	204	1 774	21 650	6 388
Indemnités pour accidents du travail (note 13)	(5 272)	-	-	(5 272)	-
Frais de commercialisation (note 11)	(1 076)	-	-	(1 076)	(1 115)
Programme d'encouragement au départ (note 10)	(362)	-	-	(362)	(4 881)
Abandon de ponts de chemin de fer	-	-	-	-	(492)
Bénéfice (perte) avant impôts	12 962	204	1 774	14 940	(100)
Impôts (note 12)	-	-	-	-	1 302
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) POUR L'EXERCICE					
	12 962 \$	204 \$	1 774 \$	14 940 \$	(1 402) \$



ÉTAT CONSOLIDÉ DU DÉFICIT

(en milliers de dollars)

	pour l'exercice final de 8 mois terminé le 30 novembre				pour l'exercice terminé le 31 mars
	1998				1998
	Pont international				
	Voie maritime	de la Voie maritime	Pont des Mille-Îles	Total	Total
Bénéfices non répartis (déficit) au début de l'exercice	(74 632) \$	- \$	26 440 \$	(48 192) \$	(46 790) \$
Bénéfice net (perte nette) pour l'exercice	12 962	204	1 774	14 940	(1 402)
Distribution du bénéfice net de la coentreprise	204	(204)	-	-	-
	(61 466) \$	- \$	28 214 \$	(33 252)	(48 192)
Distribution des actifs (note 3)				33 252	-
Bénéfices non répartis (déficit) à la fin de l'exercice				- \$	(48 192) \$

(Voir les notes complémentaires aux états financiers consolidés.)



ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers de dollars)

	pour l'exercice final de 8 mois terminé le 30 novembre	pour l'exercice terminé le 31 mars
	1998	1998
	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Encaisse en provenance de l'exploitation		
Bénéfice net (perte nette) pour l'exercice	14 940 \$	(1 402) \$
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement	7 020	13 852
Gain sur la disposition d'immobilisations	(215)	(15)
Variation nette des prestations de cessation d'emploi	(14 343)	(38)
Variation nette des composantes du fonds de roulement autres que l'encaisse et les placements à court terme	<u>(12 989)</u>	<u>4 348</u>
Encaisse (utilisée pour) en provenance des activités d'exploitation	<u>(5 587)</u>	<u>16 745</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Diminution des placements	57 444	2 137
Diminution des créances hypothécaires	1 036	19
Diminution de l'avance à un coentrepreneur	474	93
Diminution des placements dans des filiales en propriété exclusive non consolidées	2	-
Variation nette des immobilisations	507 946	(24 867)
Distribution des actifs (note 3)	<u>(591 698)</u>	<u>-</u>
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement	<u>(24 796)</u>	<u>(22 618)</u>
Diminution de l'encaisse et des placements à court terme	(30 383)	(5 873)
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice	<u>30 383</u>	<u>36 256</u>
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice	<u><u>-</u> \$</u>	<u><u>30 383</u> \$</u>

(Voir les notes complémentaires aux états financiers consolidés.)



1. POUVOIR ET OBJECTIFS DE L'ADMINISTRATION

L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent (l'Administration) a été constituée en 1954 en vertu de la *Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent* et elle était une société d'État mère inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

L'Administration a été constituée dans le but de construire et d'exploiter une voie navigable en eau profonde entre le port de Montréal et le lac Érié ainsi que les installations et autres propriétés, tels les ponts, qui font partie de la voie navigable en eau profonde, selon les exigences du gouverneur en conseil.

Le 11 juin 1998, la *Loi maritime du Canada* a reçu la sanction royale. Cette loi traite de la mise en œuvre de la commercialisation des activités de l'Administration.

Jusqu'à sa commercialisation, les activités de l'Administration englobaient, en plus de la gestion de la voie maritime, le tunnel de Melocheville et le pont Mercier, celles du pont des Mille-Îles et sa quote-part dans la coentreprise La Corporation du Pont international de la Voie maritime, Ltée. En outre, l'Administration détenait deux filiales, soit Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) et l'Administration de pilotage des Grands Lacs (APGL).

Dans le cadre de la commercialisation, l'Administration a créé, le 2 septembre 1998, La Société des ponts fédéraux Limitée qui devenait une filiale de l'Administration. En vertu de la *Loi maritime du Canada*, à la dissolution de l'Administration le 1^{er} décembre 1998, La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL) est devenue une société d'État mère.

En vertu de la *Loi maritime du Canada*, l'Administration de pilotage des Grands Lacs est devenue, le 1^{er} octobre 1998, une société d'État mère aux termes de la *Loi sur le pilotage*.

En accord avec la directive du ministre des Transports donnée en vertu de la *Loi maritime du Canada*, l'Administration a procédé au transfert de ses actifs le 1^{er} octobre 1998. À cette date, Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, la quote-part dans la coentreprise, La Corporation du Pont international de la Voie maritime, Ltée et les activités du pont des Mille-Îles ont été transférés à La Société des ponts fédéraux Limitée. Quant au tunnel de Melocheville et au pont Mercier, ils ont été transférés à Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée. Pour ce qui est des actifs liés aux activités de la voie maritime, certains ont été transférés au ministère des Transports alors que d'autres ont été transférés à la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent (CGVMSL), organisme sans but lucratif qui, depuis la commercialisation, est chargé de la gestion de la voie maritime.

La note 3 fait état des transferts d'actifs mentionnés précédemment. Étant donné que tous les actifs ont été transférés, les notes relatives au bilan traitent des soldes comparatifs au 31 mars 1998. De plus, vu que l'Administration a été dissoute le 1^{er} décembre 1998 et que des sommes importantes au titre de l'entretien sont normalement encourues durant les mois d'hiver alors que la majorité des revenus sont gagnés avant l'hiver, la comparaison entre les revenus et les dépenses pour l'exercice de 8 mois terminé le 30 novembre 1998 et ceux de l'exercice terminé le 31 mars 1998 doit être faite en considérant cet état de fait.



2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Voici un sommaire des principales conventions comptables.

a) Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés englobent les résultats de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et sa quote-part proportionnelle, soit 50 %, dans les comptes de sa coentreprise, La Corporation du Pont international de la Voie maritime, Ltée.

Les placements de l'Administration dans deux filiales en propriété exclusive aux fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée et l'Administration de pilotage des Grands Lacs sont inscrits au prix coûtant car l'Administration n'a ni le droit ni la capacité de tirer des profits de leurs ressources, pas plus qu'elle n'est exposée aux risques s'y rapportant.

b) Présentation des résultats

Dans les présents états financiers consolidés, les activités maritimes du réseau de la Voie maritime, celles du Pont international de la Voie maritime et du Pont des Mille-Îles sont présentées séparément afin d'y refléter les résultats qui leur sont propres.

Pont des Mille-Îles

En septembre 1976, le ministre des Transports a confié à l'Administration la gestion et l'exploitation du pont des Mille-Îles, tandis que la propriété en était dévolue au nom de Sa Majesté du chef du Canada. Les dépenses d'immobilisations engagées ultérieurement par l'Administration pour améliorer le pont ont été inscrites comme immobilisations. Les bénéfices non répartis du pont représentent ses bénéfices cumulatifs depuis septembre 1976.

c) Placements à court terme

Les placements à court terme sont inscrits au coût.

d) Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures comprennent du matériel et des fournitures servant à l'exploitation et à l'entretien de la Voie maritime et ils sont comptabilisés au prix coûtant moyen.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant. Les remplacements et les améliorations importantes, qui augmentent la capacité du réseau de la voie navigable en eau profonde ou qui prolongent la durée de vie utile estimative des éléments d'actif actuels, sont capitalisés. Les dépenses de réparations et d'entretien sont imputées aux résultats au moment où elles sont engagées. Le coût des éléments d'actif vendus, retirés ou abandonnés, ainsi que l'amortissement cumulé s'y rapportant, sont supprimés des comptes lors de l'aliénation. Les gains ou les pertes lors de l'aliénation sont crédités ou débités aux résultats.

L'amortissement est comptabilisé selon la méthode linéaire, d'après la durée de vie utile estimative des éléments d'actif aux taux suivants :

VOIE MARITIME

Chenaux et canaux, écluses et travaux de réfection	1 %
Ponts et tunnels	2 – 4 %
Bâtiments	2 %
Matériel	2 – 20 %

PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME

Travaux de réfection / Réparations majeures reportées	4,8 – 10 %
Bâtiments	5 – 10 %
Matériel	5 – 20 %

PONT DES MILLE-ÎLES

Améliorations	2 – 10 %
---------------	----------



- f) **Prestations de cessation d'emploi**
Les employés de l'Administration ont droit à des prestations particulières ainsi que le prévoient leurs contrats de travail et les conditions d'emploi. Ces prestations englobent les congés de maladie et les congés d'ancienneté accumulés qui sont payables à la cessation d'emploi. Habituellement, les prestations de cessation d'emploi correspondent au plus élevé des deux montants suivants : une semaine de salaire (deux semaines pour la première année de service) pour chaque année de service jusqu'à concurrence de 28 semaines ou 75 % du solde des jours de congés de maladie accumulés de l'employé. Les employés ont droit à 15 jours de congés de maladie par an. La dépense est inscrite au fur et à mesure que les prestations s'accumulent pour les employés.
- g) **Régime de retraite**
Tous les employés de l'Administration font partie du Régime de pension de retraite de la fonction publique, qui est administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations au régime sont exigées tant des employés que de l'Administration. Les cotisations au titre du service courant sont imputées aux dépenses de l'exercice en cours. Les cotisations pour les services passés sont imputées aux dépenses lorsqu'elles sont versées. D'après les lois en vigueur, l'Administration n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.
- h) **Prestations aux employés retraités**
L'Administration offre un régime d'assurance-vie et un régime d'assurance des frais médicaux essentiels à ses employés retraités. Les employés retraités participants doivent cotiser au régime. L'Administration couvre l'excédent du coût du régime sur les cotisations des participants et cet excédent est comptabilisé au cours de l'exercice où il est engagé.

3. CAPITAL D'APPORT ET RÉPARTITION DES ACTIFS

Tel qu'indiqué à la note 1, l'Administration a été dissoute le 1^{er} décembre 1998 et a procédé à la répartition de ses actifs selon la directive du ministre des Transports. Le tableau qui suit illustre la répartition qui a été effectuée par l'Administration. Le transfert à Transports Canada inclut les actions de la Société des ponts fédéraux Limitée pour la dissolution de l'Administration le 1^{er} décembre 1998. Le transfert net des actifs au montant de 591 698 100 \$ a pour effet de ramener à néant les soldes du capital d'apport (624 950 000 \$) et du déficit accumulé (33 251 900 \$) au 30 novembre 1998.



NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

du 30 novembre 1998

3. CAPITAL D'APPORT ET RÉPARTITION DES ACTIFS

(en milliers de dollars)	SPFL	PJCCI	CGVMSL	Transports Canada	Total des transferts
ACTIF :					
Encaisse et placements à court terme	699 \$	- \$	3 057 \$	- \$	3 756 \$
Débiteurs	52		21 483	640	22 175
Intérêts courus à recevoir	59		931		990
Stocks de fourniture			2 247	268	2 515
Placements	7 000		39 694		46 694
Billet à recevoir				36 000	36 000
Créances hypothécaires				1 231	1 231
Avance à un coentrepreneur	441				441
Placements dans des filiales en propriété exclusive non consolidées	0,1				0,1
Immobilisations	23 409	4 437	13 450	470 126	511 422
PASSIF :					
Créditeurs et charges à payer	(24)		(17 434)	(18)	(17 476)
Provision pour le programme d'encouragement au départ			(2 397)		(2 397)
Prestations courues de cessation d'emploi			(13 491)		(13 491)
Provision et charges à payer pour l'abandon de ponts de chemin de fer			(162)		(162)
TRANSFERT NET	<u>31 636,1 \$</u>	<u>4 437 \$</u>	<u>47 378 \$</u>	<u>508 247 \$</u>	<u>591 698,1 \$</u>



4. PLACEMENTS

L'Administration investit dans des dépôts à court terme, des bons du Trésor du Canada, des obligations du Canada, des certificats de placement auprès de banques à charte canadiennes et elle détient deux dépôts auprès du Trésor du Canada. La valeur comptable de ces placements correspond approximativement à leur juste valeur. Au 31 mars

1998, une partie des placements, totalisant 29,5 millions de dollars, venait à échéance au cours des prochains douze mois et portait intérêt à des taux variant entre 3,9 % et 4,6 % et était présentée avec l'encaisse. L'Administration avait mis de côté le solde de ces placements à court et long terme afin de faire face aux besoins futurs suivants:

	30 novembre 1998	31 mars 1998
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Besoins d'exploitation:		
• Bons du Trésor du gouvernement du Canada, à des taux d'intérêt variant entre 4,9 % et 5,1 % et échéant au cours des douze prochains mois	- \$	8 861 \$
• Obligations du gouvernement du Canada, portant intérêt à 7,5 % et échéant en 2001 et 2002	-	14 083
• Certificats de placement ayant diverses échéances variant entre 1 an et 4 ans, à des taux d'intérêt variant entre 4,7 % et 9,7 %	<u>-</u>	<u>23 000</u>
	-	45 944
Prestations de cessation d'emploi :		
• Dépôts auprès du Trésor, à des taux d'intérêt de 8,12 % et 8,34 % et échéant en 1998 et 2000	-	11 500
	<u>- \$</u>	<u>57 444 \$</u>

5. DÉBITEURS, CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Ces comptes découlent du cours normal des affaires. Ils sont généralement encaissables ou payables au cours du mois suivant et ne portent pas intérêt. Au 31 mars 1998, la valeur comptable de chacun de ces comptes correspondait approximativement à sa juste valeur.

6. CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES

L'Administration a signé des hypothèques à long terme pour la vente de parcelles de terrain. Les hypothèques ont un terme de trois ans, portent intérêt à des taux variant entre 8 et 9,5 %, sont amorties sur une période maximale de 22 ans et sont remboursables par mensualités. Au 31 mars 1998, leur valeur comptable correspondait approximativement à leur juste valeur.

7. AVANCE À UN COENTREPRENEUR

Ce compte représente l'excédent du placement de l'Administration dans sa coentreprise, La Corporation du Pont international de la Voie maritime, Ltée, sur sa contribution requise en vertu de l'entente contractuelle. L'avance porte intérêt au taux moyen annuel des bons du Trésor et ne comporte pas de modalités de remboursement. Au 31 mars 1998, sa valeur comptable équivalait à sa juste valeur.

8. PLACEMENTS DANS DES FILIALES EN PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE NON CONSOLIDÉES ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les placements comportent les éléments suivants :

	Nombre d'actions	Coût
L'Administration de pilotage des Grands Lacs (APGL)	15	1 500 \$
Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée(PJCCI)	1	100
		<u>1 600 \$</u>



NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

du 30 novembre 1998

L'Administration est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. L'Administration s'est engagée dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

L'Administration a fourni aux PJCCI certains services d'ingénierie et d'administration pour lesquels elle a réclamé 152 192 \$ (364 019 \$ au 31 mars 1998). Les frais sont fondés sur la méthode du recouvrement intégral des coûts. Aucune somme n'est à recouvrer des PJCCI au 30 novembre 1998 (81 291 \$ au 31 mars 1998 et cette somme figure dans les débiteurs).

La Garde côtière canadienne a introduit de nouveaux droits pour ses services maritimes qui sont fonction de la flotte de navires de l'Administration.

Les droits payés durant l'exercice s'élèvent à 58 250 \$ (220 061 \$ au 31 mars 1998).

10. PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT AU DÉPART

Dans le cadre du programme de réduction des effectifs, l'Administration a comptabilisé 362 000 \$ (4 881 000 \$ au 31 mars 1998) dans les comptes du présent exercice.

11. FRAIS DE COMMERCIALISATION

L'Administration participe à part entière avec Transports Canada et le Groupe d'utilisateurs aux négociations touchant la commercialisation du réseau de la Voie maritime du Saint-Laurent. Les frais de commercialisation comprennent également le coût des études visant à mettre sur pied l'organisme sans but lucratif, représenté par un partenariat entre les secteurs

9. IMMOBILISATIONS

	30 novembre 1998		31 mars 1998	
	Net	Coût	Amortissement cumulé (en milliers de dollars)	Net
VOIE MARITIME				
Terrains	- \$	28 131 \$	- \$	28 131 \$
Chenaux et canaux	-	280 498	112 463	168 035
Écluses	-	235 869	97 665	138 204
Points et tunnels	-	125 152	67 667	57 485
Bâtiments	-	15 826	9 333	6 493
Matériel	-	32 370	24 757	7 613
Travaux de réfection	-	121 019	35 028	85 991
Travaux en cours	-	2 020	-	2 020
	-	840 885	346 913	493 972
PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME				
Matériel	-	547	426	121
Bâtiments	-	34	11	23
Travaux de réfection/Réparations	-	992	391	601
majeures reportées	-	1 573	828	745
PONT DES MILLE-ÎLES				
Améliorations	-	22 054	2 020	20 034
Total	- \$	864 512 \$	349 761 \$	514 751 \$



public et privé, et pour la mise en place du nouveau régime de retraite des employés.

12. IMPÔTS

a) Impôt des grandes sociétés

L'Administration, en tant que société d'État fédérale prescrite, était assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les impôts incluent l'impôt sur les bénéfiques (38 % des bénéfiques) et l'impôt des grandes sociétés. L'Administration n'est pas assujettie aux impôts provinciaux. Les impôts de l'exercice se résument ainsi :

	30 novembre 1998	31 mars 1998
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Impôt sur les bénéfiques	- \$	- \$
Impôt des grandes sociétés	-	1 302
Total des impôts	<u>- \$</u>	<u>1 302 \$</u>

b) Incidence fiscale du transfert des actifs

Tel que décrit à la note 1, selon la directive donnée par le ministre des Transports en vertu de la *Loi maritime du Canada*, l'Administration a transféré ses actifs le 1^{er} octobre 1998. Selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*, l'Administration est présumée avoir reçu au moment de ces transferts des produits de disposition équivalents à la juste valeur marchande des actifs, puisque ces derniers ont tous été transférés à une personne apparentée. Par suite de ces transferts, il pourrait y avoir un passif d'impôts; cependant, il n'a pas encore été établi. Si un tel passif d'impôts survenait, celui-ci serait à la charge de Sa Majesté en vertu du paragraphe 96(1) de la *Loi maritime du Canada* qui stipule : «

L'Administration est dissoute à la date que fixe le gouverneur en conseil; à la dissolution, tous ses éléments d'actif et ses obligations sont remis à Sa Majesté du chef du Canada, le ministre étant chargé de leur gestion. » L'Administration a été dissoute le 1^{er} décembre 1998.

Par conséquent, aucun passif n'a été enregistré par l'Administration comme suite à ces transferts.

13. INDEMNITÉS POUR ACCIDENTS DU TRAVAIL

L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent étant assujettie à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, elle n'est donc pas obligatoirement régie par les lois sur les accidents du travail de l'Ontario et du Québec. Les dispositions avec les commissions provinciales sont déterminées dans des ententes intervenues avec Développement des ressources humaines Canada. Les dispositions générales comprennent la centralisation du traitement des demandes d'indemnité auprès de Travail Canada. Vu la commercialisation de l'Administration, Développement des ressources humaines Canada a demandé que l'Administration règle ses obligations au titre des versements futurs relatifs aux demandes d'indemnité en vigueur le 30 septembre 1998. La valeur actuelle estimative des indemnités à court terme, des prestations pour réhabilitation, des versements pour invalidité à long terme et pour les pensions de survivant, des dépenses pour soins médicaux et des prestations de retraite ayant trait aux accidents qui sont survenus avant le 30 septembre 1998 s'élève à 5 272 000 \$. Le coût total du règlement a été comptabilisé dans les comptes du présent exercice.

14. ENGAGEMENTS

Dans le cours normal de ses activités, l'Administration a pris des engagements avec des tierces parties. Les ententes signées dans le cadre de la commercialisation et la directive du ministre des Transports donnée en vertu de la *Loi maritime du Canada* prévoient qu'en date du 1^{er} octobre 1998 tous les engagements devaient être transférés, soit aux filiales de l'Administration, soit à la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent, soit à Transports Canada.

15. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des activités de l'Administration, certains litiges sont survenus : dans certains cas, l'Administration est poursuivie, alors que dans d'autres elle est requérante. Les ententes signées dans le cadre de la commercialisation prévoient qu'en date du 1^{er} octobre 1998 toutes les éventualités devaient être transférées à la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent et à Transports Canada.



L'ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

DIRECTION

Michel Fournier

Président et chef de la direction

Clément Côté

Vice-président

PERSONNEL DE LA DIRECTION

Richard J. Corfe

Vice-président, Services d'ingénierie

Michel Drolet

Vice-président, Région Misonneuve

André A. Landry

Directeur, Planification et développement de l'entreprise

André Latour

Vice-président, Ressources humaines

Carol Lemelin

Contrôleur et trésorier

Sylvie Moncion

Directeur des communications

Camille G. Trépanier

Vice-président, Région Niagara

Nicole Voyer

Secrétaire intérimaire de la Société

Norman B. Willans

Avocat-conseil

BUREAUX

Siège social

Place de Ville, Tour "B"

112, rue Kent, pièce 500

Ottawa (Ontario) K1P 5P2

Services de l'entreprise

202, rue Pitt

Cornwall (Ontario) K6J 3P7

Région Misonneuve

C.P. 97

St-Lambert (Québec) J4P 3N7

Région Niagara

508, rue Glendale

St. Catharines (Ontario) L2R 6V8

Notre adresse électronique est

marketing@seaway.ca

Des renseignements sont également disponibles sur
notre site web: <http://www.seaway.ca>

RÉGIE

L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent est une société d'État qui a été créée en 1954 en vertu de la *Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent*, S.R.C. 1985, ch. S-2.

Elle a un Président et chef de la direction et deux membres nommés par le gouverneur en conseil. Ses activités sont régies par la Loi et par des règlements qu'elle édicte pour gérer ses affaires.

Le présent rapport annuel couvre les activités de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et du pont des Mille-Îles. On peut se procurer une copie de ce rapport en s'adressant à:

202, rue Pitt

Cornwall (Ontario) K6J 3P7

Des rapports séparés sont disponibles pour La Corporation du Pont international de la Voie Maritime, Ltée et Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée.